



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

**Vidéotron ltée annonce un avis de remboursement par anticipation de la totalité de ses billets de premier rang 9 $\frac{1}{8}$  % échéant le 15 avril 2018 et des modifications apportées à sa convention de crédit bancaire**

**Montréal, le 16 juin 2015** – Vidéotron ltée (« Vidéotron ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait émis un avis de remboursement par anticipation pour la totalité de ses billets de premier rang 9 $\frac{1}{8}$  % échéant le 15 avril 2018 (CUSIP 92658T AM0) (« billets ») en circulation. Un avis de remboursement par anticipation (« avis de remboursement par anticipation ») selon les modalités de l'acte de fiducie régissant les billets (« acte de fiducie ») a été distribué par Wells Fargo Bank, National Association, fiduciaire aux termes de l'acte de fiducie. L'avis de remboursement par anticipation émis aujourd'hui indique que la date de remboursement par anticipation est le 16 juillet 2015 (« date de remboursement par anticipation »), et le prix de remboursement par anticipation est de 101,521 % du capital des billets remboursés par anticipation, majoré des intérêts courus et impayés à la date de remboursement par anticipation.

Vidéotron a également annoncé aujourd'hui qu'elle avait modifié les modalités et conditions de sa convention de crédit bancaire en vue d'augmenter la taille de sa facilité de crédit renouvelable garantie, la faisant passer de 575,0 M\$ à 615,0 M\$, de reporter son échéance de deux ans, soit jusqu'au 20 juillet 2020 et de créer une nouvelle facilité de crédit renouvelable non garantie de 350,0 M\$ venant à échéance le 20 juillet 2020.

Si vous avez des questions au sujet de ce remboursement par anticipation, veuillez communiquer avec Wells Fargo Bank, National Association, par téléphone au 1 800 344-5128 ou par télécopieur au 612 667-6282.

*La présente annonce ne constitue pas une offre d'acheter ou de vendre ni la sollicitation d'une offre d'acheter ou de vendre des titres dans un territoire donné ou dans des circonstances dans lesquelles une telle offre ou sollicitation serait illégale. Les titres mentionnés aux présentes n'ont pas été et ne seront pas admissibles aux fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et, par conséquent, toute offre et vente des titres au Canada est effectuée sous le régime d'une dispense des exigences d'établissement d'un prospectus prévues dans ces lois sur les valeurs mobilières.*

### **À propos de Vidéotron**

**Vidéotron** ([www.videotron.com](http://www.videotron.com)), filiale à part entière de Québecor Média inc., est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du développement multimédia interactif, des services d'accès Internet, de la téléphonie par câble et de la téléphonie mobile. Vidéotron est un chef de file en nouvelles technologies, grâce notamment à son système de télévision interactive illico et à son réseau à large bande lui permettant d'offrir, entre autres services, l'accès Internet haute vitesse par modem câble et la télévision en modes analogique et numérique. Au 31 mars 2015, Vidéotron comptait 1 770 600 clients à son service de télédistribution, dont 1 555 500 clients à la télé numérique. Vidéotron est également le numéro un d'Internet haute vitesse au Québec avec 1 543 100 clients à ses services par modem câble au 31 mars 2015. À cette date, Vidéotron avait activé 662 100 lignes de son service de téléphonie mobile et assurait le service de téléphonie par câble à 1 344 600 foyers et organisations du Québec. Vidéotron a également obtenu, et ce, pour une dixième année consécutive, le prestigieux titre d'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois, selon un sondage Léger.

## Énoncés prospectifs

Le présent communiqué comporte de l'« *information prospective* » au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable et des « énoncés prospectifs » au sens de la législation sur les valeurs mobilières fédérale américaine (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques figurant dans le présent communiqué de presse, y compris les énoncés portant sur notre secteur ainsi que sur nos perspectives, nos plans, notre situation financière et notre stratégie d'affaires, peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à propos du secteur dans lequel nous exerçons des activités ainsi que sur les croyances et présomptions de notre équipe de direction. Ces énoncés incluent en particulier les énoncés à propos de nos plans, de nos perspectives, de notre situation financière et de notre stratégie d'affaires. Les énoncés prospectifs sont reconnaissables à l'utilisation du conditionnel ou du futur, d'expressions comme « pouvoir », « prévoir », « continuer », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper », « planifier », « croire » ou « tenter », ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Bien que nous croyions que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés, par leur nature, comportent des risques et des incertitudes et ne constituent pas une garantie quant au rendement futur. Ces énoncés sont également sujets à certaines présomptions dont : notre stratégie d'affaires prévue, les tendances anticipées dans notre secteur et notre capacité à continuer de contrôler les coûts. Nous ne pouvons donner aucune garantie que ces estimations et attentes s'avèreront exactes. Les résultats réels peuvent, et souvent vont, différer de ce qui est exprimé, sous-entendu ou projeté dans les énoncés prospectifs et ces différences peuvent être importantes. Certains facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs incluent mais ne sont pas limités à : l'état général des conditions économiques, financières ou du marché; l'intensité de l'activité concurrentielle au sein des secteurs dans lesquels nous exerçons des activités, y compris la concurrence provenant de moyens alternatifs de transmission de programmes et de contenus; les nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des clients envers notre gamme de produits; des dépenses en capital plus élevées ou imprévues requises pour assurer le développement continu de technologies alternatives concurrentielles ou notre incapacité à obtenir des capitaux supplémentaires pour assurer le développement de notre entreprise; notre capacité à mettre en œuvre avec succès nos activités, à exécuter nos stratégies d'exploitation et à gérer notre croissance et expansion; des interruptions du réseau grâce auquel nous fournissons la télévision numérique, l'accès à Internet et les services de téléphonie et notre capacité à protéger ces services du piratage; des conflits de travail ou des grèves; des changements dans notre capacité à obtenir des services ou de l'équipement importants à nos activités; des changements dans les lois et règlements ou dans leur interprétation qui pourraient entraîner, entre autres choses, la perte (ou la diminution de valeur) de nos licences ou marchés ou un accroissement de la concurrence, des coûts de conformité ou des dépenses en capital; l'endettement important de notre entreprise, le resserrement des marchés du crédit et les restrictions à l'égard de notre entreprise imposées par les modalités rattachées à notre dette; et les fluctuations des taux d'intérêt qui affectent une portion de notre paiement d'intérêt sur notre dette à long terme. Veuillez noter que la liste d'énoncés de mise en garde ci-dessus n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent sensiblement de nos attentes exprimées dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse, et nous vous invitons à lire la rubrique « *Item 3. Key Information – Risk Factors* » du rapport annuel sur formulaire 20-F de Vidéotron pour l'année terminée le 31 décembre 2014, ainsi que les énoncés figurant ailleurs dans celui-ci, pour obtenir plus de détails sur ces facteurs ainsi que sur d'autres facteurs. Chacun de ces énoncés prospectifs n'est valide qu'en date du présent communiqué de presse. Nous ne mettrons pas à jour ces énoncés à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne nous obligent à le faire.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :**

**Jean-François Pruneau**

Vice-président principal et chef de la direction financière

Québecor Média inc.

Téléphone : 514 380-4144

***Contact médias seulement***

**Youann Blouin**

Conseiller, Communications corporatives

Vidéotron

Téléphone : 514 380-7069

Courriel : [youann.blouin@videotron.com](mailto:youann.blouin@videotron.com)